

L'ÉVOLUTION DES DROITS DES FEMMES ET LA LUTTE CONTRE LE SEXISME

Droit de vote, égalité des salaires, parité, lutte contre le harcèlement sexuel, lutte contre les violences faites aux femmes, ... les progrès sont nombreux, les combats parfois violents, mais il reste encore du chemin à faire en faveur de l'égalité professionnelle. La CFDT s'est intensément mobilisée pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes depuis plus de 50 ans.

21 avril 1944

Les Françaises obtiennent le droit de vote Elles votent pour la première fois aux élections municipales du 29 avril 1945.

13 juillet 1965

Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

22 décembre 1972

À travail égal, salaire égal. La loi pose le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

1979

La CFDT publie un premier ouvrage sur le thème de l'égalité professionnelle : « Travailleuses : combat pour une libération ». Ce livre montre que la CFDT a été active sur ce thème dès l'entrée massive des femmes sur le marché du travail.

20 janvier 1982

Adoption de la proposition de Yvette Roudy de faire du 8 mars 1982 une journée

des femmes.

13 juillet 1983

La loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1984

Congé parental autorisé à chacun des parents salariés, sans distinction de sexe.

1990

La CFDT édite un ouvrage « Femmes, clés pour l'égalité ». La CFDT revendique : une définition légale du harcèlement sexuel, une législation qui ne décourage pas la victime de porter plainte, des condamnations pour les employeurs qui laissent de telles pratiques s'exercer dans leurs entreprises, ainsi que pour ceux qui ne respectent pas la dignité des femmes.

1992

La première loi contre le harcèlement sexuel est votée.

8 juillet 1999

Promulgation de la loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes.

23 mars 2006

Promulgation de la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Elle prévoit la suppression des écarts de rémunération entre femmes et hommes dans un délai de cinq ans, le renforcement des droits des femmes en congé de maternité et favorise l'accès des femmes à l'apprentissage.

5 avril 2006

La loi renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs.

2009

La CFDT initie le projet « Respectées » de « lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail ». En 8 ans, 2 500 militants CFDT formés et sensibilisés, 3 guides à destination des équipes syndicales édités.

6 août 2012

Promulgation de la loi sur le harcèlement sexuel. Le texte donne une nouvelle définition du harcèlement sexuel, établit des circonstances aggravantes et détermine les sanctions qui y sont associées.

4 août 2014

Vote de la loi sur l'égalité réelle entre femmes et hommes. Cette loi vise à combattre les inégalités entre les sexes dans la sphère professionnelle, publique et privée.

17 août 2015

La loi Rebsamen qui définit clairement la notion d'agissements sexistes dans le code du travail.

2015

La CFDT initie des actions de formations et de sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes au travail.

21 novembre 2017

La Confédération organise un rassemblement « Respecté.e.s 2017 », afin de mettre en avant la nécessité pour les équipes syndicales et la possibilité pour chaque militant d'agir sur le sujet.

2018

La loi Avenir professionnel impose la présence de deux référents sur les violences sexuelles et sexistes.

25 novembre 2019

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes le 25 novembre, la CFDT lance une enquête flash pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST).



Documents

[tract égalité](#)

[affiches "pas une femme"](#)

Liens utiles

[Partager des photos de votre événement « 2 traits pour l'égalité »](#)

[Journée internationale des droits des femmes](#)